
4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR
Téléphone : +44 (0)20 7735 7611 Télécopieur : +44(0)20 7587 3210

MEPC.1/Circ.907
3 octobre 2023

**PROJET DE DIRECTIVES VISANT À RÉDUIRE LE BRUIT RAYONNÉ
SOUS L'EAU DANS L'INUIT NUNAAT ET L'ARCTIQUE**

À sa quatre-vingtième session (3-7 juillet 2023), ayant examiné les Directives visant à réduire le bruit rayonné sous l'eau dans l'Inuit Nunaat et l'Arctique, qui avaient été élaborées par l'Inuit Circumpolar Council, le Comité de la protection du milieu marin est convenu de les diffuser en vue de leur utilisation par les parties intéressées. Le texte des Directives figure en annexe au présent document.

ANNEXE

DIRECTIVES VISANT À RÉDUIRE LE BRUIT RAYONNÉ SOUS L'EAU DANS L'INUIT NUNAAAT ET L'ARCTIQUE

Avant-propos

1 Les présentes Directives ont pour objet de fournir des renseignements et orientations supplémentaires aux exploitants des navires qui transitent dans l'Inuit Nunaat et l'Arctique. En outre, elles visent à permettre l'engagement des Inuits et d'autres communautés autochtones et l'intégration du savoir autochtone dans la révision des Directives visant à réduire le bruit sous-marin produit par les navires de commerce pour atténuer leurs incidences néfastes sur la faune marine.

Définitions – Rapport sur le développement humain dans l'Arctique, Inuit Nunaat, et savoir autochtone :

2 Rapport sur le développement humain dans l'Arctique (AHDR) - la frontière de l'AHDR intègre la définition décrite dans les rapports du programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) de 1997 et 2002. Elle inclut pleinement l'Inuit Nunaat, est plus large que le Recueil sur la navigation polaire et prend en compte la fonction de l'écosystème et les habitats de la faune¹. L'AMAP est l'un des six groupes de travail du Conseil de l'Arctique.

3 Inuit Nunaat (terre des Inuits) - zone qui comprend l'Inuit Nunangat (Canada);² l'Alaska (États Unis); le Groenland (Danemark) et le Chukotka (Fédération de Russie).

4 Le savoir autochtone est une manière systématique de pensée appliquée aux phénomènes biologiques, physiques, culturels et spirituels. Il inclut la connaissance fondée sur les preuves et acquise grâce aux expériences directes et sur le long terme et l'observation, les enseignements et les compétences sur plusieurs générations. Ce savoir s'est développé au fil des millénaires et continue de s'enrichir dans le cadre d'un processus vivant qui prend en compte les connaissances acquises à l'heure actuelle et celles qui seront acquises à l'avenir; il est transmis de génération en génération. Selon cette définition, le savoir autochtone va au-delà des observations et des connaissances écologiques, et offre un "mode de connaissance" unique³.

L'Arctique et l'Inuit Nunaat, un environnement unique :

5 L'Inuit Nunaat est un environnement unique et les incidences néfastes du bruit produit par les navires sur les espèces sauvages et les écosystèmes dans cette zone pourraient s'en trouver considérablement accrues. L'océan Arctique et ses eaux côtières ne servent pas seulement de routes aux Inuits sur la glace en hiver et pendant la saison des eaux libres, mais sont également essentiels pour la récolte, la culture et les moyens de subsistance.

¹ Les fichiers de formes géographiques peuvent être téléchargés depuis le site <https://arcdata.is/cesium-dev/>.

² Carte de l'Inuit Nunaat
<https://www.rcinet.ca/eye-on-the-arctic/wp-content/uploads/sites/30/2021/09/19-icc-0583-inuit-nunaat-map-2b-hpai-1-2-1536x1187.jpg>

³ <https://www.inuitcircumpolar.com/icc-activities/environment-sustainable-development/indigenous-knowledge/>

La navigation fait partie intégrante des communautés inuites dans toutes les régions circumpolaires. Le mode de vie des Inuits est intimement lié à l'écosystème de l'Arctique, et la culture inuite, les systèmes de connaissance et la biodiversité de la région sont étroitement liés. Les Inuits dépendent du transport maritime pour la livraison des biens et services dont ils ont besoin. À bien des égards, le transport maritime et l'océan sont des éléments vitaux pour les communautés inuites isolées.

6 Les niveaux sonores dans l'Inuit Nunaat et l'Arctique sont plus bas qu'ailleurs, ce qui les rend plus vulnérables aux augmentations de bruit dues à l'activité industrielle⁴. Un rapport du Conseil de l'Arctique datant de 2021 a révélé que le bruit sous-marin dû à l'augmentation du trafic maritime a doublé dans certaines parties de l'océan Arctique en l'espace de six ans seulement, de 2013 à 2019⁵. La géographie et les propriétés de l'Inuit Nunaat et de l'Arctique sont différentes de celles des eaux non polaires. La glace de mer, ainsi que la faible profondeur des fonds marins et du canal sonore profond, la température de l'eau et les variations des gradients de salinité, affectent la propagation sous-marine du son. Le son se propage plus loin sous l'eau à faible profondeur. En outre, le bris des glaces provoqué par la navigation et l'augmentation de la navigation commerciale présentent un risque de perturbation sonore plus élevé que dans d'autres zones de l'océan⁶.

7 L'Inuit Nunaat et l'Arctique abritent une faune marine endémique dont l'activité biologique dépend du son. Les baleines de l'Arctique sont parmi les cétacés les plus sensibles au bruit⁷. La faune marine et les écosystèmes de l'Arctique peuvent être particulièrement touchés par le bruit rayonné sous l'eau par les navires de commerce. Des changements de comportement dus aux sons émis par les navires de commerce ont été observés chez la faune marine, ce qui représente des risques importants pour les communautés autochtones pour lesquelles l'exploitation de ces espèces marines est essentielle pour leurs moyens de subsistance⁸.

Plan de gestion du bruit dans l'Inuit Nunaat :

8 Les Inuits et les peuples autochtones ont une connaissance extensive des incidences du bruit rayonné sous l'eau sur la faune marine et dans les zones vulnérables. Ces connaissances devraient être utilisées par les navigateurs lors de la planification et de l'exécution des voyages afin de réduire au minimum les incidences sur les espèces marines vulnérables et les communautés locales⁹.

9 Les navires exploités dans l'Inuit Nunaat devraient tenir compte des caractéristiques spéciales de la région et des activités qui y sont menées qui pourraient augmenter les effets du bruit rayonné sous l'eau. Cela inclut la présence d'espèces sensibles au bruit et l'interférence potentielle avec les droits de chasse des autochtones.

⁴ <https://pame.is/projects/arctic-marine-shipping/underwater-noise-in-the-arctic>

⁵ *ibid.*

⁶ https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-030-44975-9_6

⁷ <https://pame.is/document-library/pame-reports-new/pame-ministerial-deliverables/2021-12th-arctic-council-ministerial-meeting-reykjavik-iceland/787-underwater-noise-pollution-from-shipping-in-the-arctic/file> (page 46)

⁸ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S096456911500160X>

⁹ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1462901119309451>

10 Les approches opérationnelles pourraient être particulièrement importantes pour les navires qui réduisent le bruit de la navigation dans l'Inuit Nunaat et l'Arctique (par exemple les brise-glaces), et pour tous les navires qui sont exploités dans les zones protégées désignées au niveau national et international, les zones conservées et protégées par les autochtones (ICPA), les zones avec des concentrations d'espèces sauvages sensibles au bruit, et les zones importantes pour les communautés inuites où des mesures supplémentaires doivent être prises pour réduire les effets négatifs du bruit de la navigation sur la faune et la flore marines¹⁰. Il a été prouvé que la réduction de la vitesse des navires permet de diminuer de manière significative le bruit rayonné sous l'eau par les navires et devrait être adoptée plus largement dans les eaux de l'Inuit Nunaat¹¹.

11 Les exploitants et propriétaires de navires en transit dans les eaux de l'Inuit Nunaat devraient envisager de moderniser les navires d'une manière qui leur permette de réduire le bruit rayonné sous l'eau. Cela inclut l'utilisation de moteurs électriques, la modification des hélices et de la conception de l'étrave, et les dispositifs de contrôle de l'écoulement fixés à la coque des navires.

12 Les exploitants et propriétaires de navires devraient contribuer à la surveillance des incidences du bruit rayonné sous l'eau par les navires sur la faune et la flore marines et les résultats devraient être utilisés pour appuyer davantage la réduction des incidences du bruit rayonné sous l'eau par les navires sur la vie sauvage. Ce type de surveillance devrait utiliser le savoir autochtone et les méthodes scientifiques selon qu'il convient. Les données de surveillance devraient être mises à disposition des chercheurs et des communautés autochtones touchées par le bruit produit par les navires.

13 Les exploitants et propriétaires de navires en transit dans les eaux de l'Inuit Nunaat devraient étudier et surveiller (et notifier) les niveaux de bruit rayonné sous l'eau et leurs caractéristiques de cavitation pour optimiser leurs opérations et réduire leur signature acoustique.

14 Des efforts devraient être déployés pour appuyer les efforts de gouvernance menés par la communauté, notamment le renforcement des capacités et des infrastructures inuites pour comprendre et gérer le bruit rayonné sous l'eau par les navires et ses incidences sur les espèces marines et les communautés côtières.

¹⁰ https://irc.inuvialuit.com/sites/default/files/2021-02/PVM%20Booklet_final2021.pdf

¹¹ https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/mpo-dfo/Fs152-9-2021-5-eng.pdf (page 4)